

SOCIÉTÉ CENTRALE MAROCAINE

S.A., 28 juin 1918, p. 50 ans.

Société centrale marocaine

Société anonyme marocaine.

Capital : 8.000.000 de francs, divisé en 80.000 actions de 100 francs chacune.

Siège social: 1, rue de Bouskoura, Casablanca (Maroc).

STATUTS

TITRE 1^{er}

FORMATION. — OBJET. -- DÉNOMINATION. — SIÈGE.

DURÉE

Art. 1^{er}. — Il est formé entre les souscripteurs et futurs propriétaires des actions ci-après créées et de toutes celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme, qui sera régie par les lois en vigueur.

Art. 2. — La société a pour objet de faire pour elle-même, ou participation avec tous particuliers, sociétés, associations, administrations publiques, provinces, villes et États, ou pour le compte des mêmes tiers:

1° Toutes opérations financières, de banque, d'escomptes, d'avances, de crédit et de commission, toutes souscriptions, soumissions et émissions et d'une manière générale toutes opérations commerciales, industrielles, de culture et d'élevage, mobilières et immobilières ; toutes entreprises de travaux publics, de transport par toutes voies et moyens ; toutes recherches, applications et exploitations de forces naturelles, ainsi que de tous produits miniers, agricoles et forestiers ;

2° Toutes constitutions de syndicats d'études et de sociétés anonymes ou autres ayant pour objet des buts similaires et la prise dans toutes sociétés constituées ou à constituer de toutes parts d'intérêts et d'une manière générale toutes opérations pouvant intéresser l'industrie, l'agriculture et le commerce ou la banque.

Le tout au Maroc, en France, dans les colonies et pays de protectorat et en tous pays étrangers.

Art. 3. — La société prend la dénomination de « Société centrale marocaine ». Elle pourra y joindre, par simple décision du conseil d'administration, un ou des sous-titres qui lui appartiendraient, soit par création, soit par acquisition.

Art. 4. — Le siège de la société est à Casablanca, 1, rue de Bouskoura. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Maroc, par simple décision du conseil d'administration, et partout ailleurs par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise conformément à l'article 40 ci-après. Ces décisions seront publiées conformément à la loi.

Des sièges administratifs, succursales ou agences pourront être créés au Maroc, en France, dans les colonies ou à l'étranger, par le conseil d'administration partout où il le jugera utile, sans qu'il en résulte une dérogation à l'attribution de juridiction établie par l'article 54 ci-après.

Art. 5. — La durée de la société est fixée à cinquante ans à partir du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée et de prorogation prévus par les présents statuts.

TITRE II APPORTS

Art. 6. — M. Étienne Delcourt, fondateur, apporte à la société :

1° Les études et travaux faits par lui pour l'établissement et la préparation de la société ;

2° Les résultats de ses peines et des démarches qu'il a accomplies en vue de sa constitution ;

3° Le bénéfice de ses relations personnelles, financières, industrielles et commerciales.

Art. 7. — En représentation de l'apport énoncé à l'article 6, il est attribué à M. Étienne Delcourt quatre cent cinquante et une parts de fondateur de la présente société sur les cinq cents qui sont créées ainsi qu'il sera dit à l'article 15 ; ,avec explication que cette attribution n'est pas exclusive de celle à laquelle il peut avoir droit, en tant que souscripteur d'actions en numéraire.

(L'assemblée générale extraordinaire tenue a Casablanca le 2 décembre 1919 vota la division des cinq cents parts de fondateur primitivement créées en dix mille titres d'un vingtième de parts.)

TITRE III CAPITAL. — ACTIONS. — PARTS DE FONDATEUR

Art. 8. — Le capital social est fixé à 8 millions de francs divisé en 80.000 actions de 100 fr. chacune, toutes souscrites en numéraire.

.....

TITRE IV ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

.....

Les premiers administrateurs sont :

M. Marcel Cavelier ¹, remisier d'agent change, demeurant à Paris, rue Michel-Ange, n° 37 ;

M. Henry Delcourt, industriel, demeurant également à Paris, rue Chernowitz, n° 5;

M. Étienne Delcourt, remisier d'agent de l change, demeurant actuellement à Paris, rue de Valois, n° 39.

.....

(B.A.L.O., 20 mai 1928)

¹ Marcel Cavelier (1881-1928) : banquier à Paris (1919), président-fondateur en 1926 de l'Union franco-coloniale et des pays d'Outre-mer :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/UFCPOM.pdf



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

SOCIÉTÉ CENTRALE MAROCAINE

S.A. marocaine au capital de 1.000.000 de fr.
divisé en 10.000 act. de 100 fr.

Capital porté à 3.000.000 fr.
par décision des A.G.
des 24 mars 1919 et du 21 septembre 1920

Siège social : Casablanca

Statuts déposés au greffe notarial du tribunal de Casablanca le 28 juin 1918.

Seconde assemblée constitutive tenue à Casablanca le 8 juillet 1918.

Modifiés par décision des assemblées générales extraordinaires le 15 janvier, 20 mars
et 2 décembre 1919

ACTION DE CENT FRANCS

AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Vaulchier

Un administrateur (à droite) : Étienne Delcourt

Casablanca, le 3 décembre 1919

(La Journée industrielle, 29 juillet 1920)

Société Centrale Marocaine. — Augmentation du capital par la création de
40.000 actions de 100 fr. chacune, pour le porter de 1 million à 5 millions.

SOCIÉTÉ CENTRALE MAROCAINE
S.A. chérifienne au capital de 3 MF.
Siège social : Casablanca
Siège adm. : Paris, 34, r. Saint-Lazare
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 537)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans

DEL COURT (Étienne), av. de la Marine, Casablanca ; pdt, adm. dél. ;
BABUT (Jean)[banquier], à La Rochelle ;
DAVID (Philippe), à La Rochelle ;
FENESTRE (John), 20, Albany Street, Londres ;
CAVELIER (Marcel)², 37, r. Michel-Ange, Paris ;
PERCHAI (Alexandre), à Rennes ;
VAULCHIER (Albert de), 45, av. de l'Opéra, Paris.

Objet. — Toutes entreprises agricoles, industrielles, commerciales, financières ou minières.

Capital social. — 3 MF, en 30.000 act. de 100 fr. À l'origine : 0,25 MF ; porté au chiffre actuel par ass. des 24 mars 1919 et du 21 septembre 1920.

Parts bénéficiaires. — À l'origine 500, divisées maintenant en 10.000 vingtième de parts.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt. Le surplus : 10 % au conseil. solde : 60 % aux act. ; 40 % aux part.

Cotation. — Syndicat des banquiers en valeurs au comptant près la Bourse de Paris.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

ACTIF	
Actionnaires	742.125 00
Portefeuille et titres	537.500 00
Caisse et banque	159.253 86
Particip. Fenestre et Nadelar	746.407 58
Comptes courants débiteurs	46.088 17
Frais de constitution	38.882 40
Immeubles	250.205 40
Profits et pertes	682.887 4?
	<u>3.203.349 45</u>
PASSIF	

² Marcel Cavelier : administrateur des Lièges de la Mamora et fondateur en 1926 de l'Union franco-coloniale et des pays d'Outremer (UFCPOM).

Capital	3.000.000 00
Rés. légale	3.524 22
Dividendes à payer	2.959 35
Amortissements	10.763 45
Effets	24.935 45
Comptes courants créditeurs	161.166 88
	<u>3.203.349 45</u>

PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1925

DÉBIT	
Solde à nouveau	364.543 54
Pertes diverses	18.459 80
Pertes sur troupeaux et cheptel	91.170 15
Pertes sur participation Fenestre et Nadelar	141.859 05
Frais généraux	96.986 95
	<u>713.019 49</u>
CRÉDIT	
Bénéfices sur comptes intérêts	21.167 90
Bénéfices divers	8.864 55
Solde pour balance	682.887 04
	<u>713.019 49</u>

Centrale marocaine
(*Revue coloniale*, juin 1926)

À partir du jeudi 10 juin 1926, les 20.000 actions nouvelles numéros 10.001 à 30.000 seront inscrites à la cote sous la même rubrique que les anciennes.

SOCIÉTÉ CENTRALE MAROCAINE
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 509)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans
DEL COURT (Étienne), 2, r. Amiral-de-Joinville, Neuilly-sur-Seine ; pdt, adm. dél. ;
BABUT (Jean)[banquier], à La Rochelle ;
DAVID (Philippe), à La Rochelle ;
CAVELIER (Marcel), 37, r. Michel-Ange, Paris ;

DEFAYE (Robert), à Dompierre-sur-Besbre (Allier).

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

ACTIF	
Immeuble	518.851 25
Caisse et banque	31.718 12
Actionnaire	128.725 00
Portefeuille	411.670 00
Fenestre et Nadelar	510.436 22
Comptes courants	11.005 80
Marchandises	3.452 70
Frais de constitution	38.882 40
Pertes des ex. antérieurs	1.661.442 34
Profits et pertes 1924	55.960 14
	<u>3.372.143 97</u>
PASSIF	
Capital	3.000.000 00
Banques	306.526 30
Comptes courants	494 25
Effets à payer	40.000 00
Dividendes à payer	2.959 25
Rés. légale	3.524 22
Rés. p. amortissements	18.689 95
	<u>3.372.143 97</u>

PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1925

DÉBIT	
Intérêts et agios	12.561 31
Frais généraux	18.269 23
Perte sur réalisation mobilier, matériel, etc.	16.681 60
Divers	7.448 00
	<u>55.960 14</u>
CRÉDIT	
Pertes au 31 déc. 1925	55.960 14

55.960 14

Société centrale marocaine
(La Journée industrielle, 25 janvier 1927)

Capital ramené de 3 millions à 750.000 fr., et porté à 6 millions par l'émission de 62.500 actions nouvelles de 100 francs.



SOCIÉTÉ CENTRALE MAROCAINE
S.A. marocaine au capital de 6.000.000 de fr.
divisé en 60.000 act. de 100 fr.

Le présent titre étant abonné en France
est dispensé du droit de timbre au
Maroc par application du dahir du
14 janvier 1917 et de la directive
de la Direction des Finances
du Protectorat du 27 novembre 1919.

Statuts déposés au greffe notarial du tribunal de Casablanca le 28 juin 1918. Seconde assemblée
constitutive tenue à Casablanca le 8 juillet 1918,
Modifiés par décision des assemblées générales extraordinaires le 15 janvier, 20 mars et 2 décembre
1919, 21 septembre 1920, 22 mai 1924, 19 juillet et 14 décembre 1926

Siège social : Casablanca

ACTION DE CENT FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Étienne Delcourt
Un administrateur (à droite) : .?
Casablanca, le 4 janvier 1927.
Imprimerie Dubois et Bauer, Paris, 1927

(Armée et marine, 27 mars 1927)

La Centrale Marocaine a prolongé jusqu'au 31 mars 1927 son exercice 1926 et elle
assimile ses actions nouvelles aux anciennes.

Lièges de la Mamora*

(Le Journal des finances, 22 avril 1927)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Lieges_de_la_Mamora.pdf

[...] On est ainsi amené à craindre que l'introduction des actions et des parts de
Lièges de la Mamora ait surtout pour objet de permettre à la Compagnie générale
marocaine et surtout à la Société centrale marocaine de se débarrasser de leur
participation.

Paris-Maroc

(Paris-Soir, 31 juillet 1927)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Paris-Maroc.pdf

L'assemblée extraordinaire du 29 juillet a ratifié : 1° la cession à la Société Centrale
Marocaine du fonds de commerce de Casablanca dénommé Agence Industrielle et
Automobile, moyennant une somme de 6 millions de francs [...]

Société centrale marocaine

(Le Journal des débats, 31 août 1927)

Assemblée extraordinaire le 29 septembre pour, notamment, autorisation au conseil d'accorder à un actionnaire, créancier de la société, un droit de préférence pour la souscription total de 20.000 actions nouvelles de 10 francs, émises au pair, devant porter le capital de 6 à 8 millions.

(La Journée industrielle, 13 septembre 1927)

Les comptes de l'exercice clos le le 31 mars 1927, d'une durée exceptionnelle de quinze mois, qui seront présentés à l'assemblée du 29 septembre, font apparaître un bénéfice net de 324.376 fr. contre un déficit de 16.319 fr. pour l'exercice précédent, qui s'ajoutait à une perte antérieure de 1.717.402 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée de reporter à nouveau la somme de 149.734 francs.

Société centrale marocaine
(L'Écho de Paris, 19 septembre 1927)

Les comptes de l'exercice, au 31 mars 1927, font apparaître un bénéfice de 324.000 fr. Assemblée le 29 septembre.

Société centrale marocaine
(Le Journal des débats, 1^{er} octobre 1927)

L'assemblée ordinaire du 20 septembre a approuvé les comptes de 1926-1927 et décidé le report à nouveau du solde bénéficiaire.

L'assemblée extraordinaire a autorisé le conseil à réserver à un seul actionnaire, créancier de la société, l'intégralité de la souscription au pair, aux 20.000 actions de 100 fr. devant porter le capital de 6 à 8 millions.

Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer
(Le Journal des finances, 14 octobre 1927)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/UFCPOM.pdf

[...] Cette société, constituée, au mois de novembre 1926, est un omnium de valeurs coloniales au capital de 2 millions de francs [...]

Parmi les diverses opérations auxquelles, malgré sa création récente, s'est livrée jusqu'ici l'Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer, on peut relever notamment la participation qu'elle a prise dans la réorganisation de la Société centrale marocaine dont elle a souscrit 4.500 actions et reçu 450 parts de fondateur ; une forte portion de cette participation a déjà été réalisée à des conditions avantageuses [...].

Société centrale marocaine

(*Le Journal des finances*, 2 décembre 1927)

Les actions et parts Société centrale marocaine; qui sont inscrites depuis 1920 à la Cote officielle du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant, sont l'objet en Bourse de transactions actives depuis que l'on commence à escompter les conséquences de la réorganisation de l'affaire.

Cette réorganisation a eu lieu en décembre 1926. Le capital est maintenant de 8 millions de francs divisé en 80.000 actions de 100 fr.

Il existe, en outre, 25.000 parts de fondateur ayant droit à 20 % dans les bénéfices.

Le premier bilan, depuis la réorganisation de la société, arrêté au 31 mars 1927, s'est traduit par un bénéfice net de 324.376 francs 12. Après divers amortissements, un solde de 138.900 fr. 78 a été reporté à nouveau. L'exercice 1927-1928, d'une durée exceptionnelle de 15 mois, sera le premier exercice complet de la Société réorganisée.

La Société Centrale Marocaine a racheté à la Société Paris-Maroc un réseau de comptoirs spécialisés dans la vente de la quincaillerie et matériel électrique des voitures automobiles et de leurs accessoires. Pour le seul mois d'octobre 1927, le chiffre d'affaires de ces agences a dépassé 1.500.000 francs ; elle vient de prendre une importante participation dans la Société industrielle marocaine, bien connue de tous ceux qui ont visité le Maroc, pour sa fabrication d'eau de table, de limonades et de glaces pour l'alimentation. Les actions de la Société industrielle marocaine, dont la situation est, dit-on, excellente, doivent être prochainement introduites en Bourse de Paris.

Parmi ses autres filiales, on peut signaler les Lièges de la Mamora, dont la Centrale Marocaine possède un lot important de parts qu'elle décompte 1 franc dans son bilan et d'actions qu'elle évalue 80 fr. ; les premières cotent plus de 100 fr. et les secondes 150 fr.

Notons que la Société centrale marocaine, par ses affinités avec le groupe Paris-Maroc, est appelée à participer aux opérations financières du dit groupe, dont l'une des dernières a été l'introduction des actions et parts Brasseries du Maroc.

Les actions de la Société centrale marocaine se traitent actuellement aux environs de 130, les parts près de 435.

Comptoirs africains
(*Paris-Soir*, 6 décembre 1927)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Generale_Comptoirs_afric.pdf

Cette société vient de passer un accord avec la Société centrale marocaine aux termes duquel elle se chargera de l'achat des marchandises dont la vente sera effectuée par les agences de la Centrale Marocaine.

Société centrale marocaine,
société anonyme marocaine
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1927)

La Société centrale marocaine, dont le siège social est à Casablanca (Maroc) et le siège administratif, 34, rue Saint-Lazare, à Paris, est actuellement au capital de huit millions de francs.

Elle a des participations dans diverses filiales : la Société industrielle marocaine, spécialisée dans la fabrication de la limonade, eaux gazeuses, glace pour l'alimentation

et pièces détachées de fonderie ; et la Société des lièges de la Mamora à la fondation de laquelle elle a contribué et dont le développement est constant, sociétés dont il sera parlé ci-après.

De plus, depuis le 1^{er} octobre 1926, la Société centrale marocaine exploite directement, au Maroc, les comptoirs de vente que la Société anonyme « Paris-Maroc » avait installés depuis douze années. Ces comptoirs, situés à Casablanca, Rabat, Tanger, Fez, Meknès et Marrakech, vendent à la population européenne et indigène des voitures automobiles (marques françaises : « Chenard et Walker » et « Sénéchal » ; marque américaine : « Dodge », dont la Société centrale marocaine a la représentation exclusive pour le Maroc français et espagnol), les accessoires du cycle et de l'automobile, pneumatiques et huiles de graissage, la quincaillerie industrielle et ménagère, les moteurs à pétrole, gazogènes, pompes, appareils élévatoires, appareils de meunerie et tous accessoires de T. S. F.

Le bilan du dernier exercice social arrêté au 31 mars 1927, et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 1927, a fait ressortir au compte de profits et pertes un solde bénéficiaire de 324.376 fr. 12 et il y a lieu de remarquer que l'activité de la société s'est surtout déployée à partir du 1^{er} octobre 1926. Les chiffres de vente des derniers mois se sont sensiblement augmentés et il est permis d'espérer des résultats très satisfaisants.

Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer
(*Le Journal des finances*, 16 décembre 1927)

[...] L'U. F. C., omnium financier qui ne fait pas d'exploitation directe, a participé à trois opérations principales, seule ou avec d'autres groupes :

1° Reconstitution financière de la Société centrale marocaine, au capital de 8 millions, sous forme d'une souscription importante d'actions, réalisées depuis avec un bénéfice d'environ 30 %.

En outre, l'U. F. C. conserve en portefeuille un certain nombre de parts de fondateur Société centrale marocaine qui lui ont été attribuées gratuitement et qui représentent un peu moins de 200.000 fr., au cours actuellement coté en Bourse. [...]

Centrale marocaine
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1928)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a régularisé, l'augmentation du capital social porté de 8 à 12 millions.

Les actionnaires ont ensuite autorisé le conseil d'administration à porter éventuellement, en une ou plusieurs fois, le capital jusqu'au maximum de 50 millions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1928)

Parmi les affaires marocaines, la Centrale marocaine, qui s'est bien relevée depuis sa réorganisation financière, se négocie à 220 l'action et 705 la part.

L'assemblée extraordinaire du 30 juin a régularisé l'augmentation du capital de 8 à 12 millions de francs, et autorisé le conseil à porter éventuellement le capital jusqu'à un maximum de 50 millions de francs. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

CRÉATION DE LA
SOCIÉTÉ AFRICAINE INDUSTRIELLE ET AUTOMOBILE
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Africaine_industrielle+automobile.pdf

Centrale marocaine
(*Le Journal des débats*, 5 septembre 1928)

Cette société s'est intéressée largement à la fondation de la Société africaine industrielle et automobile* (A.I.A.) qui vient d'être constituée au Maroc, au capital de 13 millions de francs. Il a été créé 25.000 parts A.I.A, qui ont été attribuées à raison de 1 pour 10 aux souscripteurs et de 14.000 à la Société Centrale marocaine.

Industrielle Marocaine*
(*Le Journal des débats*, 5 septembre 1928)

Les actionnaires de cette société bénéficieront prochainement d'un droit spécial pour acquérir des actions de la Société africaine industrielle et automobile*, qui vient d'être constituée à Casablanca en vue d'exploiter les comptoirs de vente de quincaillerie, de matériel électrique, de moteurs industriels et de voitures automobiles appartenant à la Société centrale marocaine. Cette dernière a fait un chiffre d'affaires de 12.375.064 fr. en 1926, 13.576.653 fr. en 1927, et 8.203.793 fr. en 1928 (du 1^{er} janvier au 30 juin).

Le droit sera d'une action A.I.A. à 125 fr. pour cinq actions S.I.M. avec une part gratuite A.I.A. par vingt actions A.I.A. ainsi acquises.

Ce droit se négociera à la cote officielle du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant.

Industrielle Marocaine*
(*Le Journal des débats*, 13 septembre 1928)

Cette société donne à ses actionnaires le pouvoir d'acquérir une action de 100 francs de la nouvelle société dite Société africaine industrielle et automobile* au prix de 125 francs pour 5 actions Société industrielle marocaine avec une part gratuite de la Société africaine industrielle et automobile par 20 actions de cette dernière société, ainsi acquises. Souscription ouverte jusqu'au 30 septembre 1928, sur présentation du coupon n° 6, à la [Société centrale marocaine, 34, rue Saint-Lazare](#) [puis rue Pillet-Will], qui se chargera du transfert des fonds au Maroc et de l'importation des titres souscrits.

Annuaire industriel, 1938 :

CENTRALE MAROCAINE (Société), Siège administratif : 9, r. Pillet-Will, Paris, 9^e. T. Prov. 96-50, Inter-Prov. 100. Siège social à Casablanca. Soc. an. chérifienne cap.

12.000.000 fr. [capital de 1928]. — Conseil d'adm. : Prés. dél. : M. E. Delcourt ; Adm. : MM. Henneron, Ellen-Prévot.
Exploitation de comptoirs de vente. (Z-16795).

SOCIÉTÉ CENTRALE MAROCAINE
(*Le Journal des débats*, 14 décembre 1928)
(*La Journée industrielle*, 23 décembre 1928)

L'exercice 1927-28, d'une durée exceptionnelle de 15 mois, se solde par un bénéfice net de 1.243.006 francs, contre 185.475 francs. Il ne sera pas encore proposé de dividende à l'assemblée du 20 courant.

Centrale marocaine
(*La Journée industrielle*, 30 décembre 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1928, faisant ressortir un bénéfice de 1.243 906 fr. 58, qui a été employé comme suit :
Amortissement du poste frais d'augmentation de capital, 479.758 fr. 45 ; réserve légale, 38.207 francs 40; report à nouveau, 725.940 fr. 73.

MM. Étienne Delcourt et Jean Babut, administrateur sortants, ont été réélus.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a apporté certaines modifications de détail à trois articles des statuts et fixé la clôture des exercices annuels au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'exercice 1928-1929 prendra fin le 31 décembre 1929.

Annuaire Desfossés 1929, p. 1106-1107 :

Ch. Gaillard, J. Guérin, M. Cavelier, Ph. David, J. Babut, R. Defaye, E. Delcourt, R. Gompel, Leplanquais, général Lacotte, P. Savon, Ellen-Prévost.

Union franco-coloniale et des pays d'Outre-Mer
(*Le Journal des finances*, 9 mai 1930)

[...] Parmi les entreprises auxquelles elle est intéressée et qui formaient, fin 1928, un portefeuille évalué au bilan 1.734.000 francs, mais qui a dû beaucoup progresser depuis, il faut citer la Centrale marocaine [...].

Dans la S.F.I.O.
DE LA RÉINTÉGRATION DU PROCONSUL VARENNE
À CELUI DE L'INDUTRIEL ELLEN PRÉVOT ³
par Florimond BONTE

³ Antoine, Abel, *Gabriel* Prévot dit Ellen-Prévot (1877-1952) : député SFIO de la Haute-Garonne (1910-1919), maire de Toulouse (1945-1940). Administrateur des Ferronneries du Midi à Toulouse, de la Cie des phosphates de l'Afrique du Nord (1920), transformée peu après en Cie des produits chimiques et phosphates de l'Afrique du Nord, de Paris-Maroc et des Produits chimiques et blancs de Comines.

(L'Humanité, 25 mars 1930)

.....
Voici que l'on parle d'une autre réintégration qui ferait le pendant à celle de Varenne.

Il s'agit de Gabriel Ellen-Prévo, ex-député de la Haute-Garonne. Ellen-Prévo est digne de figurer aux côtés du colonialiste Varenne, du militariste bourgeois Boncour, de l'aviateur Renaudel, de l'insulteur anti-soviétique Rosenfeld et du briseur de grèves Bidoux.

Il n'est, en effet, ni mineur, ni métallurgiste, ni tisserand, ni fileur, ni cheminot, ni terrassier.

Par contre, il est :

1° Administrateur de la « Société française des Produits chimiques et des Blancs de Comines », à Comines (Nord), qui, en 1928, a réalisé 2.769.058 francs de bénéfices ;

2° Administrateur des « Ferronneries du Midi », à Toulouse, qui, en 1928, ont réalisé 1.467.163 francs de bénéfices ;

3° Administrateur de la « Société centrale marocaine », à Casablanca, qui, en 1928, a réalisé 864.841 fr. de bénéfices ;

4° Administrateur de « Paris-Maroc », qui, en 1928, a réalisé 16.936.270 francs de bénéfices.

Comme on le voit, Gabriel Ellen-Prévo est un requin d'envergure qui pressure aussi bien les ouvriers du Nord et du Midi que les paysans et indigènes marocains.

Il mérite la palme S. F. I. O.

Pourquoi Varenne et pas lui ?

Les deux se complètent.

L'un aide l'autre.

Tandis qu'un Ellen-Prévo, de Paris-Maroc et de la Société Centrale Marocaine, exploite, rançonne, asservit les ouvriers et les paysans des colonies, un Varenne et un Mac Donald les persécutent, les traquent, les empoisonnent, les massacrent.

Un parti qui les inscrit sur ses registres d'adhérents est un parti de la bourgeoisie.

La décision du conseil national socialiste met en pleine lumière cette vérité.

Annuaire Desfossés 1931, p. 1131 :

E. Delcourt, J. Babut, R. Gompel, Ellen-Prévo.

Annuaire Desfossés 1933, p. 1183 :

E. Delcourt, J. Babut, R. Gompel, Ellen-Prévo.

Centrale marocaine
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1933)

Les comptes de l'exercice 1932 font ressortir une perte de 1.562 190 fr. Après déduction du report à nouveau des exercices précédents de 60.451 fr., le solde déficitaire se trouve ramené à 1.501.738 francs.

Société centrale marocaine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mai 1934)

Perte de 1933 : 18.317 fr. contre 1.562.190 fr. ; le solde déficitaire antérieur avant été ramené, l'année dernière, à 1.501.7.38 fr., se trouve ainsi reporté à 1.520.055 fr.

Centrale marocaine
(*Le Journal des débats*, 9 mai 1936)

Perte de l'exercice 1935 17.697 fr. contre 38.440 fr. en 1934, portant le déficit total à 1.576.314 francs.

Société Centrale Marocaine
(*La Journée industrielle*, 11 mai 1937)

Les comptes de l'exercice 1936 font ressortir une perte de 28.178 fr., contre 17.697 fr. en 1935, portant le déficit total à 1.604.373 francs.

Société Centrale Marocaine
(*La Journée industrielle*, 15 mai 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 se soldent par une nouvelle perte de 19 060 francs contre 28.178 fr. en 1936, portant le déficit total à 1.623.433 francs.

Société Centrale Marocaine
(*La Journée industrielle*, 8 juin 1939)

Les comptes de l'exercice 19.18 se soldent par une nouvelle perte de 33.018 fr., contre 19.060 fr qui porte le déficit total a 1.656.452 fr.
